

# LES DOCUMENTS D'UNE PART DE BRIE

## LA LEPROSERIE OU MALADRERIE DE COUPVRAY

### Les lépreux au Moyen Age

La lèpre existait en Europe depuis l'Antiquité mais c'est à partir du VIII<sup>e</sup> siècle que le nombre de lépreux s'est accru au contact des populations venues de l'Est de la Méditerranée et surtout au retour des Croisades en Terre Sainte au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

C'est alors seulement que la redoutable maladie commença véritablement à envahir toute l'Europe, du fait de son extrême contagion, et que les lépreux, sous le nom de mézeaux ou lardes, devinrent tellement nombreux qu'ils constituèrent une sorte de classe de la société et furent soumis à une condition particulière.

Avant cela, l'Eglise ne s'était guère occupée des lépreux que pour les recommander à la charité et à la pitié publique. Au retour de la 1<sup>ère</sup> Croisade (1096-1099) de nombreux malades de toutes classes sociales revinrent d'Orient affectés de maladies causées par la misère, les privations, le climat, la débauche

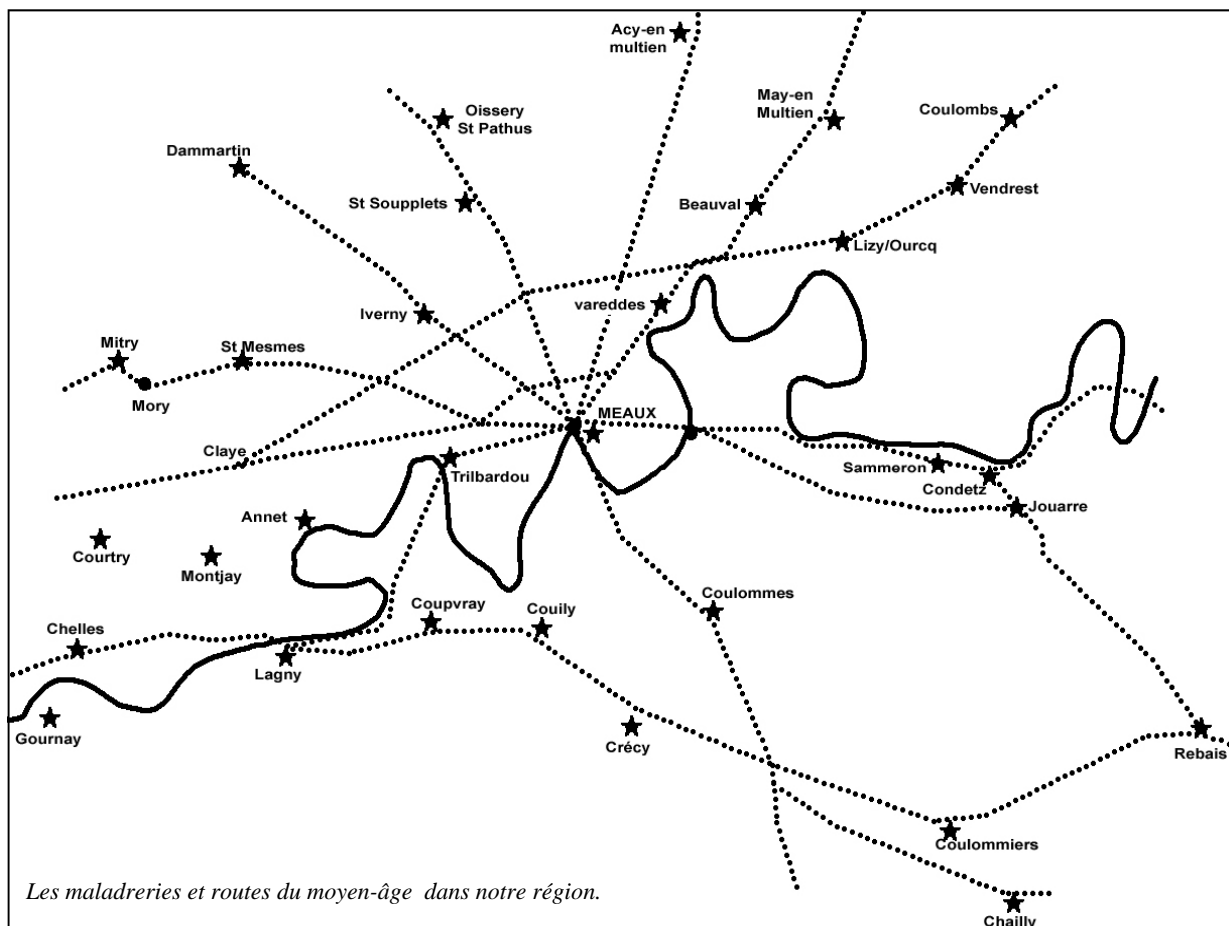
et particulièrement la lèpre ; le fléau ne cessa de faire des progrès effrayants surtout parmi les déshérités, les mendiants, les vagabonds et les nomades si nombreux au Moyen âge.

La nécessité de préserver de la contagion en isolant les lépreux se fit sentir de plus en plus ; il fallut dès lors créer de nouvelles maisons pour les recevoir et bientôt le nombre de léproseries, « mézelleries » et autres hôpitaux spéciaux allait devenir considérable.

On ignore le nombre exact des maladreries au Moyen Age. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le testament de Louis VIII en mentionne 2000 pour le royaume qui était alors la moitié de la France actuelle. Le nombre en reste stable jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle.

### Les établissements dans l'environnement de Coupvray

Dans l'extrême majorité des cas, nous ne connaissons ni la date de fondation des établissements ni leurs fondateurs. Il est très



probable qu'avant la prolifération de la maladie, ces établissements existaient déjà et avaient pour mission d'apporter hospitalité et assistance médicale, prodiguée, par les monastères, aux malades, orphelins et pèlerins.

A Coupvray, dès le IX<sup>e</sup> siècle, on dénombrait quatre hospices (« *ospicio* ») comme nous l'apprend un texte du Polyptique de l'Abbaye de Saint Maur des Fossés daté vers l'an 870.

Ces « hospices » avaient pour mission d'accueillir les pèlerins (appelés « *hostes* ») mais aussi les malades et les familles pauvres qui souvent y éalisaient domicile et devaient à ce titre payer aux religieux une redevance (« *l'hostise* ») soit en nature (du vin, une poule) soit en journées de corvées.

Coupvray avait alors le titre de « vicairie », c'est-à-dire que la communauté de villageois était administrée par des clercs religieux, appelés vicaires, relevant du diocèse de Meaux. Avec la féodalité, les terres relevant de ces hospices furent en partie aliénées et transformés en fief par la classe seigneuriale. L'administration de la « communauté cupressienne » fut quant à elle reprise par l'abbaye de Saint-Denis à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Dès le haut moyen-âge, Coupvray fut préposé à devenir un lieu d'institutions charitables et la création d'une léproserie en ce lieu s'est tout naturellement imposée. Il est attesté par ailleurs que ces établissements furent souvent édifiés dans des zones de confins : notre canton se situe alors à la limite du comté de Champagne et du royaume de France et, d'un point de vue ecclésiastique, Coupvray se trouve à l'extrême ouest du diocèse de Meaux, tandis que Chessy relève du diocèse de Paris. Son emplacement pouvait également être associé à l'existence d'un péage dans la côte de Montévrain qui limitait les déplacements.

Le réseau montant des Foires de Champagne, qui jouissaient d'une renommée dans toute l'Europe et dont l'une se déroulait à Lagny, a dû jouer un rôle dans l'établissement de nombreuses léproseries dans notre région, au carrefour ou le long des voies d'accès grossies par les flux humains et commerciaux les plus denses. Elles devaient permettre à ce titre de limiter l'affluence de mendiants et de vagabonds si nombreux au moyen-âge.

Plusieurs léproseries « encadraient » la ville de Lagny :

- une à l'ouest à Pomponne attestée depuis l'an 1180,
- une à l'est à Coupvray mentionnée en 1227,
- et une au nord à Annet sur Marne attestée dès 1230.

D'autres furent instituées à Meaux au XII<sup>e</sup> siècle et à Couilly, Crécy, Trilbardou et Coulommès au XIV<sup>e</sup> siècle, tandis qu'un Hôtel-Dieu existait depuis le XII<sup>e</sup> siècle à Lagny. Toutes ces institutions se situaient alors sur les principales routes empruntées au moyen-âge.

### Les mentions de la léproserie de Coupvray dans les actes du Moyen âge

Comme nous l'avons vu, la léproserie de Courtory à Coupvray est mentionnée dès 1227 dans un acte en latin portant donation d'une parcelle de terre à la maison des Templiers de Choisy le Temple (commune de Charny) : « *Près des bords de la Marne, une terre proche de la léproserie de Courtory ("Juxta lepro-*

*siam Curie Orrici") est donnée à l'ordre des templiers de Choisy le Temple* »

Elle était située le long du chemin de Saint-Fiacre (aujourd'hui Route Nationale 34) entre la rue Mauny et le ru des Courtouries dont elle a pris le nom.

Plus tard, elle fit l'objet de deux dons en argent :

- le premier d'un vassal du Comte de Champagne en 1238 :

« *Gilles de Cuisy fait un don de 20 sous à la maison des lépreux de Courtouries (Domus leprosorum de Cortorri)* »

Gilles de Cuisy était alors seigneur en partie de Crécy en Brie dont dépendait Coupvray. Le montant peut paraître dérisoire mais sachez que l'on pouvait acquérir à cette époque un cheval ou deux vaches pour cette somme.

- le second l'année suivante et probablement par le frère du précédent :

« *Anselle de Cuisy, abbé de Chambre Fontaine, fait un don de 10 sous au profit de la Léproserie de Courtouris (Leptosiae de Cortori) avant de partir en Terre Sainte* »

La motivation du donateur était d'invoquer le salut de son âme ou la rémission de ses péchés dans le cas où il ne reviendrait pas de Terre Sainte (Jérusalem).

Nous la retrouvons citée en Février 1279 dans un acte de justice de l'Abbaye de Saint Maur des Fossés possédant de nombreuses terres à Coupvray :

« *Un homme ayant volé des grains chez Jean Lombard fut pris sur le chemin de Lagny entre la Croix St Bertin (Montry) et la léproserie des Courtouries (Leptosiae de Curia Aurici). Il fut amené à Saint Maur où il eut l'oreille coupée* ». Le vol était puni sévèrement en ce temps-là.

Enfin elle est nommée dans une charte de cette même abbaye datée de mars 1300 portant échange d'un lopin de terre entre un seigneur et l'abbaye de St Maur :

« *Echange de 32 arpents de terre appartenant à la léproserie des Courtouries (Domus Leprosorum de Curia Ouricci) détenus par Stephanus dit Bulemer (ou Buleures) contre 25 arpents appartenant à l'abbaye de St Maur des Fossés* »

Ce dernier acte laisse entendre que les terres de la léproserie étaient alors baillées à un seigneur bien que l'acte ne précise pas s'il était ecclésiastique ou laïque. Il devait prendre en charge la gestion des biens de l'établissement (les terres) et l'entretien des malades en contrepartie d'une redevance soit en nature (une partie des récoltes), soit en argent.

### Les bâtiments et les biens de la Maladrerie de Coupvray

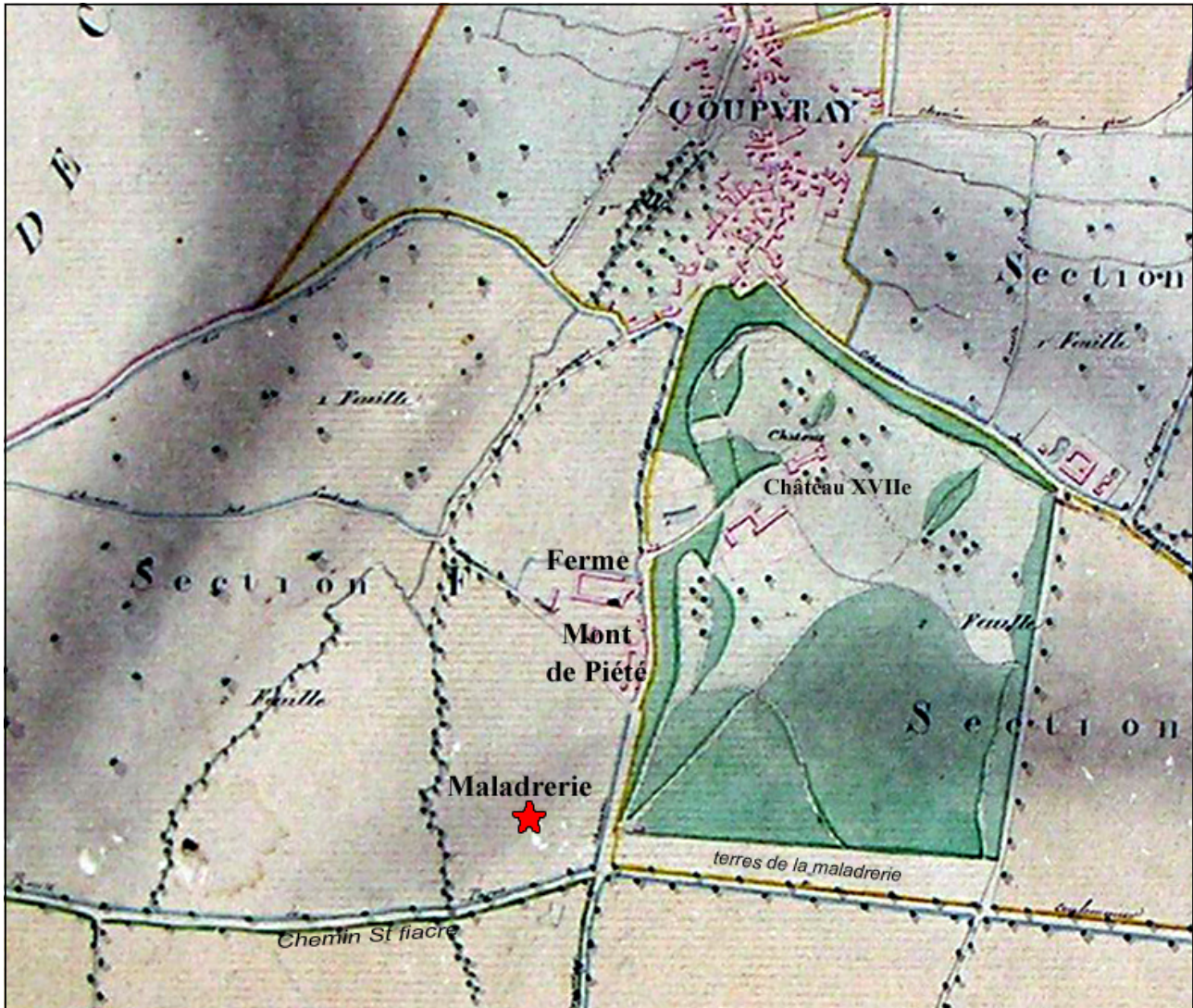
La lèpre ayant quasiment disparu de notre région après la guerre de Cent Ans, la léproserie de Coupvray prit alors le nom plus générique de maladrerie.

Il faut cependant attendre le début du XVII<sup>e</sup> siècle pour connaî-

tre la composition des bâtiments, encore que la mention soit succincte puisqu'il est dit qu'elle se composait d'une principale habitation ou maison des lépreux, alors à l'état de masure et d'une chapelle dédié à Saint-Clair. Ce Saint qui vécut au IX<sup>e</sup> siècle avait l'honorable rôle « d'ensevelisseur de martyrs » selon l'auteur de la Passion de Saint Nicaise. Il était également

### Ses propriétaires successifs

Si nous ne possédons aucun acte relatif à ses premiers possesseurs, il semble néanmoins que nombre de ces établissements furent pris en charge par des ordres hospitaliers. A ce titre, l'Ordre de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem, à la fois reli-



invoqué pour guérir les maux de tête et la cécité...

Si aucun acte ne nous donne le mode d'administration et de fonctionnement de l'établissement pendant le moyen-âge, nous connaissons néanmoins la quantité de terres qui lui furent affectées probablement dès l'origine ou par des dons successifs.

A ce titre, 70 arpents de terre cultivée et de prés (soit près de 35 hectares représentant environ 5 % du territoire de Coupvray) permettaient d'entretenir et de nourrir durablement les malades.

Une majeure partie de ces terres jouxtaient la maladrerie de part et d'autre du chemin de St Fiacre. Le reste était disséminé d'une part vers la ferme des Bonshommes, sur le plateau vers Magny le Hongre et près de Château Gaillard à l'emplacement de l'ancien moulin du haut au lieu-dit « *le Rû des Vieulx Fossés* ».

gieux et militaire, fut institué en 1181 pour venir en aide aux pèlerins partis en Terre Sainte. Les Hospitaliers devaient se consacrer – en plus de leur action militaire – aux soins des malades, à l'accueil des pèlerins sans ressources et à l'entretien des hôpitaux en Terre Sainte mais aussi en Occident.

Comme tout ordre militaire, les Hospitaliers étaient divisés en trois classes, en accord avec la division de la société médiévale :

1. ceux qui combattent, les chevaliers nobles et sergents roturiers,
2. ceux qui prient, les chapelains,
3. ceux qui travaillent, les frères servants.

Cette classification semble avoir été reproduite à un niveau local dans notre commune.

Ainsi, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les de Citry furent nobles sires et chevaliers de Coupvray sur au moins trois générations.

Ils portaient comme blason une croix latine fleurdéliée qui est assimilable à celui de l'ordre hospitalier (croix rouge sur fons blanc). Cette similitude est encore appuyée par le fait qu'un de leur parent, Guillaume de Citry, fut grand prieur de l'Ordre de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem en 1329.

Des frères clercs avaient en charge les messes, processions, communions et confessions des malades qui devaient être organisées dans la chapelle des lépreux dédiée à Saint-Clair.

Enfin, nous apprenons indirectement dans un acte de 1365 que la maladrerie de Coupvray était alors servie par des religieux sous le nom de « *frères de Courtory* ». Ils avaient en charge l'assistance des malades, c'est-à-dire les soins, la nourriture et les inhumations.

Malheureusement il est certain que cette organisation souffrit de la guerre de Cent Ans. Avec les ravages que celle-ci fit dans toute la région, les terres et les bâtiments de la maladrerie furent semble-t-il abandonnés ou délaissés à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et tout au long du XV<sup>e</sup> siècle.

A l'époque de la Renaissance, grâce au repeuplement et à l'explosion démographique du début du XVI<sup>e</sup> siècle, les terres laissées à l'abandon furent très vite accaparées par une nouvelle classe seigneuriale. Ainsi à Coupvray, Anthoine de Vollesart, homme d'armes de la Compagnie du Seigneur d'Angoulême, devint en 1570 maître et administrateur de la maladrerie de Courtory. Puis en 1575, l'écuyer du seigneur de Coupvray, Henri de Lenoncourt, l'est à son tour. Enfin en 1603, François Baulot, maréchal des logis de la Reine de France en devient le propriétaire. Ce dernier était chargé envers le seigneur de Coupvray, Hercule de Rohan, de payer la somme de 33 sols 6 deniers tournois à titre de cens et deux chapons, un minot de blé froment et un septier d'avoine de rente annuelle.

Les terres étaient ainsi baillées à des personnes influentes dans le seul but d'en percevoir les revenus dont une faible partie était redistribuée aux malades.

Selon la formule consacrée que l'on retrouve dans chaque contrat de bail, les administrateurs étaient tenus « *d'entretenir la chapelle, d'y tenir chaque semaine une messe basse et de verser une pension aux lépreux* ». Il n'était plus question de soins, la contrepartie était uniquement pécuniaire.

Il faut attendre l'année 1633 pour que les revenus de la maladrerie reviennent à l'entretien des pauvres lorsque Louis de Rohan, alors seigneur de Coupvray, unit la maladrerie à la communauté du couvent du Mont de Piété créé par son ayeule Françoise de Laval.

## Réformes des hôpitaux et maladreries de France

Cette union aura été de courte durée puisqu'en Août 1656, devant l'abus de certains seigneurs, un édit du Roi prescrit qu'une grande partie des revenus de ces établissements serait payé au receveur général des Hôpitaux et maladreries de France.

Ainsi l'année suivante, un bail par enchères des terres de la maladrerie est accordé à Anthoine Adam, laboureur à Chalifert moyennant 240 livres de rente annuelle au profit du receveur général et il sera reconduit en 1666 pour la somme de 300 livres.

Par un autre édit du Roi de Décembre 1672, l'ensemble des établissements hospitaliers sont réunis à l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel et de St Lazare de Jérusalem. Cet ordre qui se composait de militaires de la noblesse, avait un rôle d'assistance notamment envers les vieux soldats. Mais, par un moyen détourné, il servait également à financer l'armement du Royaume.

C'est ainsi qu'en Septembre 1673, un nouveau bail est conclu avec notre laboureur de Chalifert moyennant 250 livres annuels à verser au profit du Grand vicaire général de l'ordre, le Marquis de Lonnois.

## Sa suppression

Une réforme chassant l'autre, par un édit du mois de mars 1693, le Roi Louis XIV prononce la désunion des Maladreries et des Hôpitaux de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Par cet édit et les déclarations qui l'ont suivi, le roi ordonne que les biens des maladreries soient unis aux hôpitaux des villes les plus proches, à la condition d'y recevoir les pauvres malades des paroisses où ces biens sont situés.

L'année suivante, les biens et revenus de la maladrerie de Coupvray sont unis à l'Hôtel-Dieu de Meaux à charge de recevoir gratuitement les pauvres et malades de notre commune. Malgré une supplique du curé de Coupvray demandant à son altesse le Prince de Guémené d'appliquer les revenus de la maladrerie au soulagement des habitants de Coupvray qui "*languiissent et meurent de faim*", un arrêt du 21 mars 1695 entérine l'union de la maladrerie à l'Hôtel-Dieu de Meaux.

Peu après, les bâtiments vieux de cinq siècles sont démolis et les messes basses célébrées de tous temps dans la chapelle avant sa démolition sont transférées dans l'église paroissiale de Coupvray.

En 1830, le marquis Tourteau d'Orvilliers, châtelain de Coupvray, à la faveur d'un échange avec l'hospice de Meaux, se rend acquéreur de la parcelle de terre ayant appartenu à l'ancienne maladrerie de Coupvray le long du parc de son château lui permettant de prolonger sa propriété jusqu'à la route nationale 34.

Il clôture l'ensemble d'un talus puis d'un mur qu'il agrémenta d'une tourelle toujours visible et récemment restaurée à l'entrée de la rue Mauny.

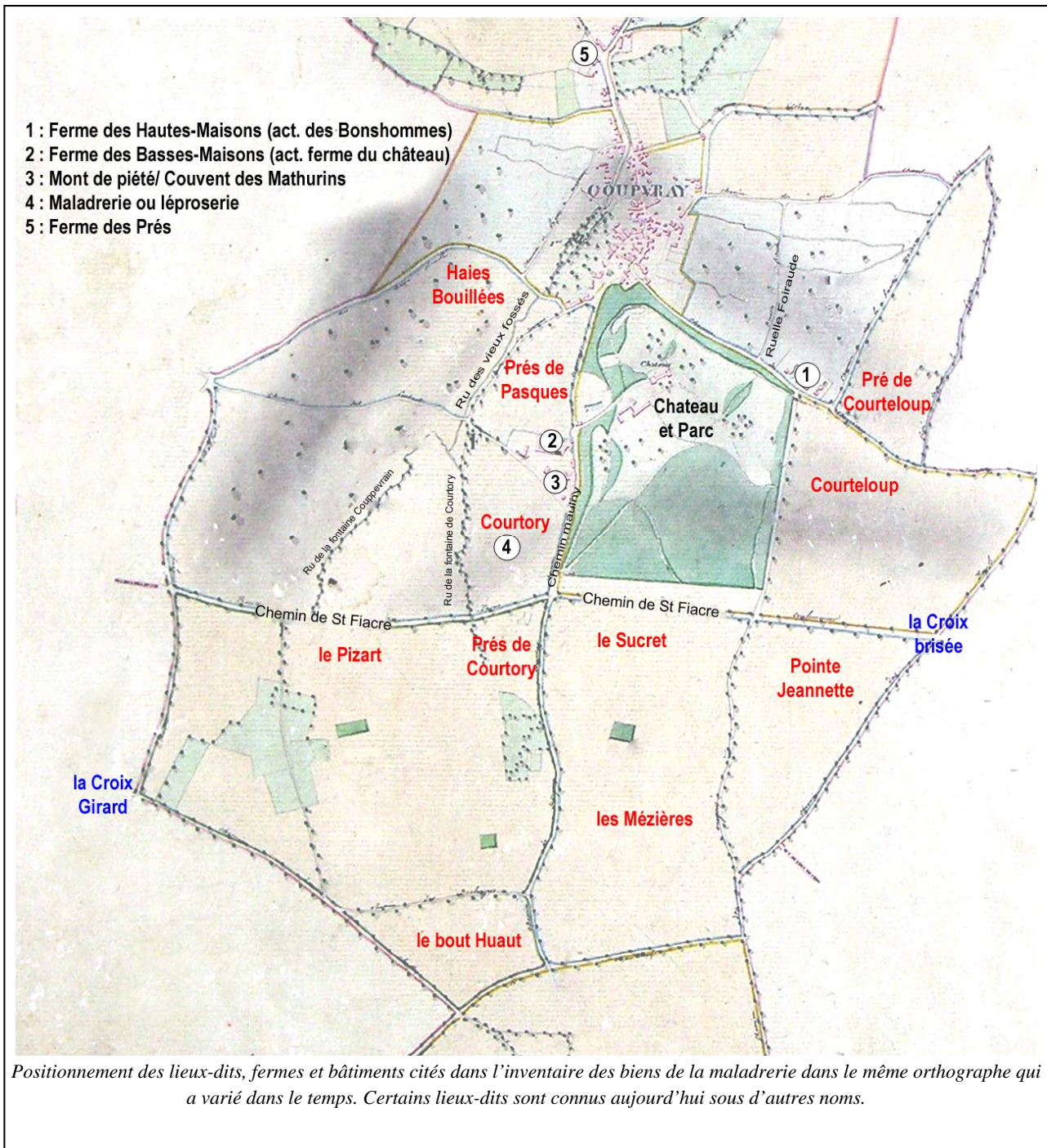
## Déclaration des biens de la Maladrerie de Courtory – Mai 1629 - AN S4853

Déclaration des biens et héritages appartenant à la Maladrerie de Courtory sis à Coupvray suivant le mesurage qui en a été fait

# LA LEPROSERIE OU MALADRERIE DE COUPVRAY

par Lesprévier, mesureur demeurant audit lieu, le 3 Mars 1623, Coupvrez.  
baillés à Damien Bihel prêtre et administrateur de la maladrerie.

Item au haut du **parc**, une autre pièce de terre contenant ½ ar-



Premièrement une pièce de terre assise près la **ferme des bonshommes** sur la Fontaine au Pape qui borde la rue de **Courteloup** contenant 3 arpents moins 4 perches ½ tenant aux pastis qui sont des dits **bonshommes**, d'autre à la sente qui conduit à la **ruelle Foirarde**, d'un bout par haut à la dite rue de **Courteloup** et d'autre par bas à Sébastien Girondeau et Maillard.

Item au lieu dit la **Croix brisée** sous la **pointe Jehannette** autrement sur le **chemin de St Fiacre** une pièce de terre carrée contenant 4 arpents 42 perches tenant aux terres du Seigneur de

pent non compris ce qui est en allée le long **du parc** tenant à la dite allée, d'autre à Michel (Philippon) d'un bout par haut en pointe au vieil **chemin de St Fiacre** et par bas au vieil **chemin de Maulny**.

Item près de ce lieu une autre pièce de terre contenant 1 arpent ½ et 16 perches tenant d'une part et d'autre et d'un bout par haut aux Minimes et d'un bout par bas au grand chemin qui conduit du **Mont de Piété** à la **Croix Girard**.

Item une autre pièce de terre assise près le moulin d'en haut sur **le rû des Vieulx** (ou Creux) **Fossés** contenant 3 arpents 30 perches tenant au dit rû, d'autre aux **terres des batailles**, d'un bout aux veuve et héritiers Jehan Mougin et d'autre à la sente qui monte dudit moulin au **chemin de haboullier** (dit de Chalifer).

Item une pièce de pré assise au lieu dit **les prés de Pasques** contenant 3 quartiers tenant d'une part aux **prés des batailles**, aux veuve et héritiers Rémond de Haudebert et d'un bout par haut au rû de la **fontaine de Coupvrain**, d'autre bout par bas aux dits héritiers de Haudebert.

Il y a au lieu dit le bas de Champ Heber une pièce de terre contenant 2 arpents 3 quartiers 6 perches faisant hache tenant à Marin de Norroy, escuyer, seigneur de la Chappelle à cause de sa femme, d'autre aux dites **terres des batailles**, d'un bout audit seigneur, par bas au **rû de la fontaine de Coupvrain**.

Item au lieu dit où est la mesure de la **maladrie**, laquelle contient en terre 7 arpents 28 perches compris les dites mesures tenant aux vignes du sieur Baullot à cause de sa femme, d'autre au dit **chemin de St Fiacre**, d'un bout (par haut) au **chemin de Maulny** (conduisant du **Mont de Piété** à **Croix Girard**) et par bas au **ru de la fontaine de Courtory** et à la terre de l'Eglise de Chaliffer.

Item sous les vignes du Perrier, à cheval sur **le pré de Pasques**, 1/2 arpent 1 quartier de terre tenant à Estienne Geoffroy d'autre aux terres de la **ferme des prés**, d'un bout par haut aux vignes de plusieurs, par bas au **ru de la fontaine de Courtory**.

Item au dessus de la mesure dudit **Courtory** sur le **chemin de St Fiacre** 11 arpents de terre tenant à la pièce cy après, d'autre au chemin qui conduit de Coupvrez à **Croix Girard**, d'un bout au pré cy après et d'autre par bas au **chemin de St Fiacre**.

Item une autre pièce de terre assise au lieu dit **le Pizart** contenant 5 arpents 1/2 compris le ruisseau et les saulsoies étant de part et d'autre d'icelluy, contenant 1/2 arpent tenant aux terres de la **ferme des Prés** et à Mme du Buisson, d'autre à la pièce cy dessus d'un bout par haut au dit pré cy après et aux terres de la **ferme des prés** et par bas au **chemin de St Fiacre**.

Item une pièce de pré assise **aux prés de Courtory** contenant 2 arpents 1/2 et 20 perches tenant d'une part et d'un bout par haut au seigneur dudit Coupvrez, d'autre au chemin qui conduit de Coupvrez à **Croix Girard** et d'autre bout par bas aux deux articles cy dessus.

Item au lieu dit **le Sucret**, sur la pièce de pré cy-dessus, une pièce de terre faisant hache ---- divisibles de longueur contenant 6 arpents 1/2 et 3 perches tenant aux terres des Minimes, d'autre au Seigneur de Coupvrez, d'un bout à l'endroit du long royage au seigneur de Coupvrez et à Pasques Cotel, et par bas au chemin qui conduit de la Chapelle du **Mont de Piété** à **Croix Girard**.

Item au lieu dit le haut des **Prés de Courtory** au « **boys ou bout Huault** » une pièce de terre contenant 1 arpent 3 quartiers 15 perches tenant aux affrontailles d'une part de Mme du Buisson et Alexandre Meranger et autres et d'autre part à la dite dame du Buisson d'un bout par haut à la rue qui vient de Magny (ou à la veuve et héritiers Jehan Mongin) et par bas aux prés du seigneur de Coupvrez.

Item au lieu dit **les Mezières**, une pièce de pré contenant 9 arpents 27 perches tenant d'une part aux terres des batailles et au seigneur de Reilhac, d'autre aux dites terres des batailles et aux terres des Tournelles (de Checy) d'un bout par haut au dit de Reilhac et par bas au chemin qui conduit du **Mont de Piété** à **Croix Girard**.

Item au lieu dit Champ Ramier près le chemin qui conduit de **Croix Girard** à Magny, une pièce de terre contenant 4 arpents 30 perches tenant aux terres des Tournelles d'autre au seigneur de Chessy, d'un bout par haut audit Seigneur de Fourcy et par bas aux terres de (messieurs les ecoliers) des Chollets.

Item au dit lieu de Champ Ramier près la mare Moulin une pièce de terre contenant 2 arpents 26 perches tenant d'une part au dit Sr de Fourcy et d'autre aux terres de la petite ferme de Challifer.

Les terres et prés cy dessus montent à 69 arpents 1 quartier 1/2. Je déclare que la présente déclaration est vraie et véritable en ce qui est de ma ----- et sont chargés iceulx héritages du droit de cens, surcens, champarts envers le Seigneur de Coupvrez. Lequel surcens je ne puis pas déclarer quel il est en icelle déclaration fournir suivant le commandement de sa majesté par Millet huissier à Meaulx le 28<sup>e</sup> jour d'avril dudit an à Mr Louis Baudoin greffier ----- le 2 Mai 1629.

*Signé Bihel*

---

*Texte, recherches et traduction des archives,  
détermination des lieux-dits : Cyril ANTHOINE*

*Cartographie et mise en page : Guy DENOUAL*

*L'atelier « Histoire locale et patrimoine de Coupvray » se réunit, en principe, tous les premiers samedis de chaque mois à partir de 14h30 dans la salle de Renaissance et culture à la ferme du château.  
Ces réunions sont réservées aux adhérents ou sur invitation à demander à l'animateur*

**<http://partdebrie.canalblog.com/>**